



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

PV DE LA SEANCE DU Lundi 14 octobre 2024 A 19h30

Membres présents : BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, GRAEL Richard, GOY Chrystèle, TRUC Frédéric

Absents excusés :

Secrétaire élue : MURIGNEUX Thérèse

Ordre du Jour :

1. Vente amiable Maison COLLACHE,
2. Questions diverses.

Délibération n°2024-10-14-00001 : ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER – MAISON COLLACHE

Vu le courrier de Monsieur COLLACHE et Madame RENAUD en date du 11 juin 2024 précisant leur accord pour un prix de cession de 50 000 euros net vendeur.

Considérant que Monsieur COLLACHE et Madame RENAUD ont mis en vente une maison d'habitation, cadastré F958, d'une superficie de 394 m², située 45 chemin de la vigne à Meys.

Considérant que sur ladite parcelle, la maison d'habitation ancienne et le mur de soutènement fissuré construit en limite sont un danger pour la sécurité des usagers de la route,

Considérant qu'à la suite d'une négociation avec les vendeurs, la commune souhaite acquérir ce terrain bâti au prix de 50 000,00 euros,

Considérant que les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur, soit 3 500,00 euros TTC ;

Considérant que l'acquisition cette propriété bâtie permettra à la commune de sécuriser la voie principale menant au centre bourg en procédant à la destruction des éléments bâtis,

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition par la commune du bien immobilier cadastré F958 au prix de 50 000,00 euros, outre frais d'agence à la charge de la commune pour 3 500 euros TTC.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Philippe GARNIER
Maire



Thérèse MURIGNEUX
Secrétaire